

Avis de constitution

SOCIETE « D&M PERFECTION SERVICE »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE CAFEIER 7 ILOT 7
LOT 149, Lot 149, Ilot 7

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 12 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « D&M PERFECTION SERVICE »

Objet : GESTION IMMOBILIERE, TRANSPORT; ACHAT ET VENTE DE FOURNITURE DE BUREAU; CREATION ET ADMINISTRATION DE SITE INTERNET; DEVELOPPEMENT D'APPLICATION ET LOGICIEL INFORMATIQUE; DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE CAFEIER 7 ILOT 7
LOT 149, Lot 149, Ilot 7

Dirigeant(s) M DOUHORE DEGNY HONORE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10327 du 15/09/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°66956/GTCA/RC/2023 du 15/09/2023

